

Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 29 Mars 2021

Présents : Mmes, Nathalie RICARD, Laurence CASTELNAU, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Agnès LERIS, Mrs, Claude CONQUET, Olivier FRAYSSINET, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE.

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 14 Janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'Adhésion au SIFA (la Cause Animale) des communes de l'Hospitalet et de Pomarède.

Délibération votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2020, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2020. Mme le Maire ne peut présider la séance. Michel MAROT est désigné Président de séance.

Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées. Après discussion, le compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2020

Comme le précise l'article L.2121-14, Madame le Maire n'a pris part au vote du compte administratif. Après présentation par le Président de séance, le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité des présents comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	60 568,79			86 206,27	60 568,79	86 206,27
Opérations exercice	30 836,21	85 790,15	127 269,29	179 931,08	158 105,50	265 721,23
Total	91 405,00	85 790,15	127 269,29	266 137,35	218 674,29	351 927,50
Résultat de clôture	5 614,85			138 868,06		133 253,21
Restes à réaliser	79 886,92				79 886,92	0,00
Total cumulé	85 501,77	0,00		138 868,06	79 886,92	133 253,21
Résultat définitif	85 501,77			138 868,06		53 366,29

Le compte administratif est voté à l'unanimité par les Maires Adjointes et les Conseillers Municipaux, Madame le Maire n'ayant pas le droit de vote.

Affectation du résultat

Le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 138 868,06 € et le compte d'investissement un déficit de 5 614,85 €. Le Président de séance propose d'affecter 85 501,77 € du compte de fonctionnement au compte d'investissement afin de couvrir le besoin de financement.

L'excédent de fonctionnement reporté pour 2021 s'élève à la somme de 53 366,29 €. Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Débat Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Mme le Maire et Michel Marot (réfèrent PLUI) rappellent que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 20 septembre 2017.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU(i) comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Madame le Maire expose alors le projet de PADD :

Axe 1 : la diversité comme force du projet

- Orientation générale 1 : Respecter les logiques spatiales pour valoriser la communauté de communes
- Orientation générale 2 : Proposer un maillage territorial dynamisant la communauté de communes

Axe 2 : la qualité comme facteur d'attractivité

- Orientation générale 1 : Maintenir et valoriser la qualité du cadre de vie
- Orientation générale 2 : Développer une économie durable en phase avec les enjeux actuels et futurs

Après cet exposé, Mme le Maire déclare le débat ouvert :

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD : Des interrogations demeurent sur les principaux points évoqués à savoir :

- **Principaux pôles d'attractivité Lalbenque – Limogne.** Les élus sont d'accord sur le fait que le pôle de Lalbenque se révèle plus attractif que celui de Limogne. Ils conçoivent bien qu'il faudra porter des efforts sur ce dernier, mais se demandent aussi comment l'on peut attirer de nouveaux habitants. Pour cela, il faudrait une création d'emplois conséquente. Comment le PADD pourra-t-il influencer sur ce projet ?

- « **Petites communes** » de la CCPLL : Le Conseil Municipal souhaite très fortement que ces dernières ne soient pas délaissées au profit de communes plus importantes. Toutes les communes

ont le mérite d'exister tant au niveau du nombre d'attribution de permis de construire que du développement économique en favorisant l'installation de nouveaux artisans.

- **Taxe sur la vente de terrains constructibles.** Certaines communes perçoivent aujourd'hui cette taxe versée par l'acheteur d'un terrain constructible. Les élus de Cremps souhaiteraient savoir s'il en sera de même lorsque le PLUI sera opérationnel.

- **Préservation des terrains agricoles :** Le Conseil municipal approuve les directives du PADD qui prévoit de faciliter l'installation, voire de pérenniser les activités agricoles tout en respectant les changements de destination et les STECAL. Il souhaite que la décision finale confirme ce projet.

Il est noté que le document traduit un projet et qu'en tant que tel il ne sera pas disponible pour le moment pour les habitants de la commune.

Ce PADD tient compte des observations faites lors des réunions publiques, il sera disponible après validation.

Le Conseil Municipal de Cremps adhère aux orientations du PADD avec les mentions faites ci-dessus.

Etudes devis

Travaux peinture : 4 devis sont proposés pour les travaux suivants : scène et escalier issue de secours de la salle des fêtes, logement ancienne école : cage d'escalier, plafond et couloir 1^{er} étage : le conseil Municipal a validé le devis de S.A.R.L. ATP.

Aménagement du lac du Fraysse

Achat d'arbres : Plusieurs devis ont été étudiés : Le devis du pépiniériste Miquel de Saint Paul de Loubressac a été retenu pour l'achat de 2 tilleuls, 1 sophora, 1 lilas des indes, 1 pin parasol et 1 saule pleureur.

Plantations : Michel Deilhes effectuera les plantations (mini pelle, terreau et tuteur pour un montant de 50 € /arbre). Les plantations seront réalisées à l'automne.

Tables pour pique-nique : 3 seront achetées prochainement chez RURAL MASTER à Cahors pour un montant de 477 Euros.

Eglise

Devis en attente pour les travaux d'électricité (notamment les 2 spots).

La SOCOTEC va être consultée pour la mise aux normes électriques de l'église.

Eclairage terrain de pétanque (sous la salle des fêtes)

Un devis estimatif de 13 800 € HT a été effectué par la Fédération Départementale d'Energies du Lot. Financier la FDEL à hauteur de 4 830 € HT et la participation de la commune : 8 970 €.

Ce devis n'a pas été retenu car trop onéreux.

Informations diverses

Syded (Opération 1 jardin, 1 composteur) : Le but est de réduire les végétaux dans les déchetteries. Le coût d'un composteur individuel est de 20 Euros. Si achat groupé (+ de 10), la livraison est gratuite au village. L'ensemble comprend 1 composteur d'une capacité de 320 litres, 1 seau de 10 litres, 1 tige aératrice et un guide de compostage domestique. Une communication va être faite auprès de tous les habitants

Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA)

À la suite de la réunion du 28/03/2021, il a été décidé de baisser la taxe par habitant. Elle passera de 3,35 Euros à 3,10 Euros.

Tarification incitative

Les premières estimations montrent que la tarification incitative serait plus chère que la redevance actuelle. Les élus sont en attente d'une présentation chiffrée pour comparer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)

Salle des fêtes

Le 1^{er} mars la Commission d'Arrondissement pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public a effectué une visite périodique : Une remarque : le plan d'évacuation doit être mise à jour suite à l'agrandissement de la cuisine.

Locataire du presbytère

Mme Edwige Nozières a quitté le logement n° 2 du presbytère. L'état des lieux a été réalisé : de nombreux travaux sont à faire (peintures murs, plafonds, portes, changement robinetterie, WC, VMC, remise en conformité électriques du logement, nettoyage espaces verts, vidange fosses septiques, remise en état du chemin d'accès, peinture portail, ...).

Un nouveau bail sera signé, le 15 avril, avec M. Patrick Molina.

Adressage

Le projet d'adressage est bien avancé. Dans l'impossibilité d'organiser une réunion publique pour le soumettre à tous les habitants, les élus ont décidé d'adresser un courrier à tous les Crempsois (ses) pour présenter les propositions de noms de rues, route, chemin ou impasse concernant leur secteur. Concernant les résidences secondaires, le courrier leur sera envoyé par la Poste.

Site Internet

Le choix de la couleur verte a été effectué par la majorité du Conseil Municipal.
Prochaine étape : le contenu du site.

A 23h55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.